

A circular inset image showing a firefighter in full protective gear, including a helmet and mask, spraying water from a hose. The background is a blurred red fire truck. The entire image is framed by a thick teal border.

- Budget principal - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Résultat de l'exercice 2024

	Fonctionnement	Investissement	Total
Mandats émis	95,14 M€	20,80 M€	115,94 M€
Titres émis	100,31 M€	23,70 M€	124,01 M€
Résultat de l'exercice 2024	5,17 M€	2,90 M€	8,072 M€
Restes à réaliser dépenses		- 20,19 M€	- 20,19 M€
Restes à réaliser recettes		0,99 M€	0,99 M€
Solde des RAR		- 19,20 M€	- 19,20 M€
Résultat antérieur reporté	29,60 M€	10,50 M€	40,10 M€
Résultat cumulé	34,77 M€	- 5,79 M€	28,97 M€

Les principales évolutions des postes de recettes de fonctionnement

Le montant des recettes réelles s'élève à 96,79 M€, en augmentation de 4,86 % hors provisions par rapport à 2023. Elles concernent essentiellement :

- ❖ La participation du conseil départemental pour 60,14 M€ (plus de 62 % des recettes réelles de fonctionnement),
- ❖ Les contributions des communes et des EPCI pour 32,98 M€ (34 % des recettes réelles de fonctionnement),
- ❖ Les participations de l'Etat pour 74 k€, en légère augmentation par rapport à 2023 (+0,08 %).
Ce poste comporte notamment le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments, les emplois d'avenir et les subventions CIFRE.
- ❖ **Les produits de gestion et les produits spécifiques** pour 2 666 k€, sont en augmentation de 186 k€ par rapport à 2023, en raison principalement d'une facturation plus importante des interventions soumises à facturation.

Les principales évolutions des postes de recettes de fonctionnement

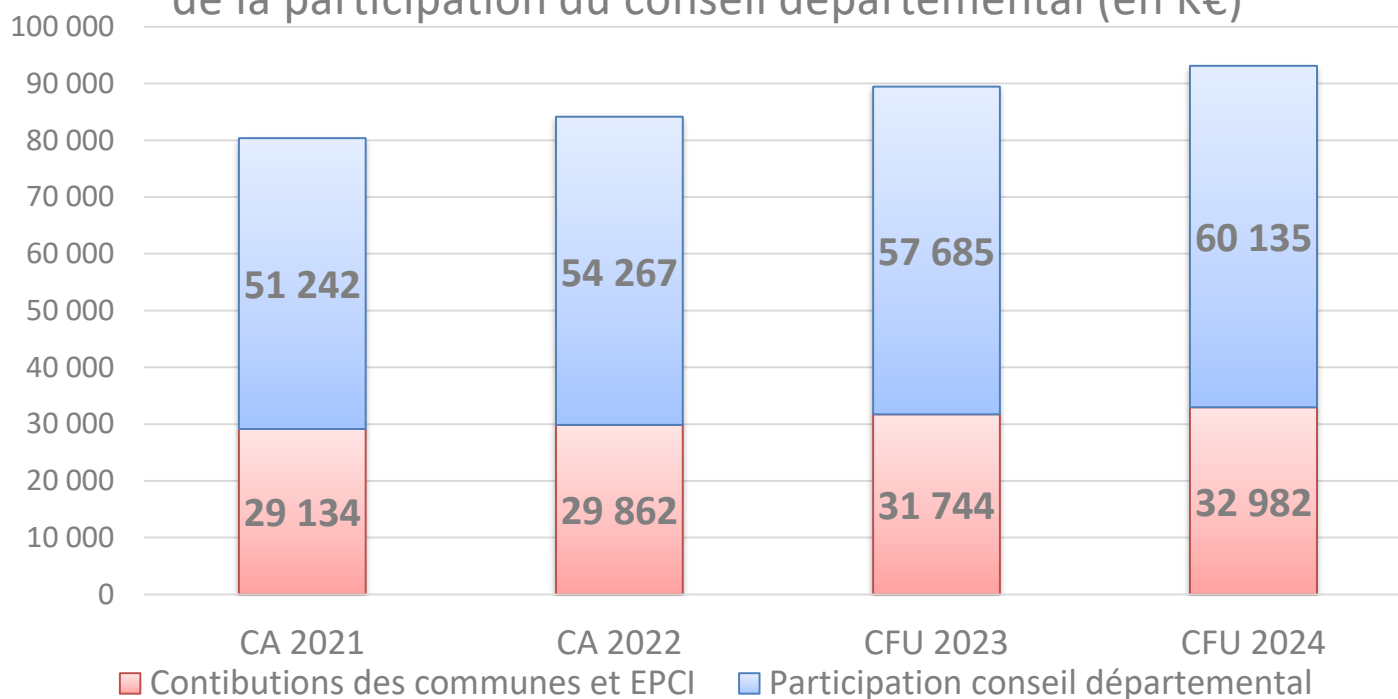
Ces produits concernent principalement :

- ✓ les interventions liées aux carences SAMU pour 1 253 k€ ;
- ✓ les remboursements au titre des colonnes de renforts pour 175 k€ ;
- ✓ les facturations des interventions hors champ de l'article L1424-2 pour 368 k€ ;
- ✓ les remboursements dans le cadre du soutien logistique SMUR pour 122 k€ ;
- ✓ les versements dans le cadre de la convention d'indemnités de substitution avec l'ARS pour 128 k€
- ✓ les remboursements divers (frais de formation, mise à disposition de personnels) pour 122 k€ ;
- ✓ les produits de gestion et produits spécifiques exceptionnels (pénalités de retard, contentieux assurance, produits de cessions des immobilisations...) pour 497 k€.

❖ **Les remboursements sur rémunération du personnel** pour 931 k€.

Les recettes réelles de fonctionnement

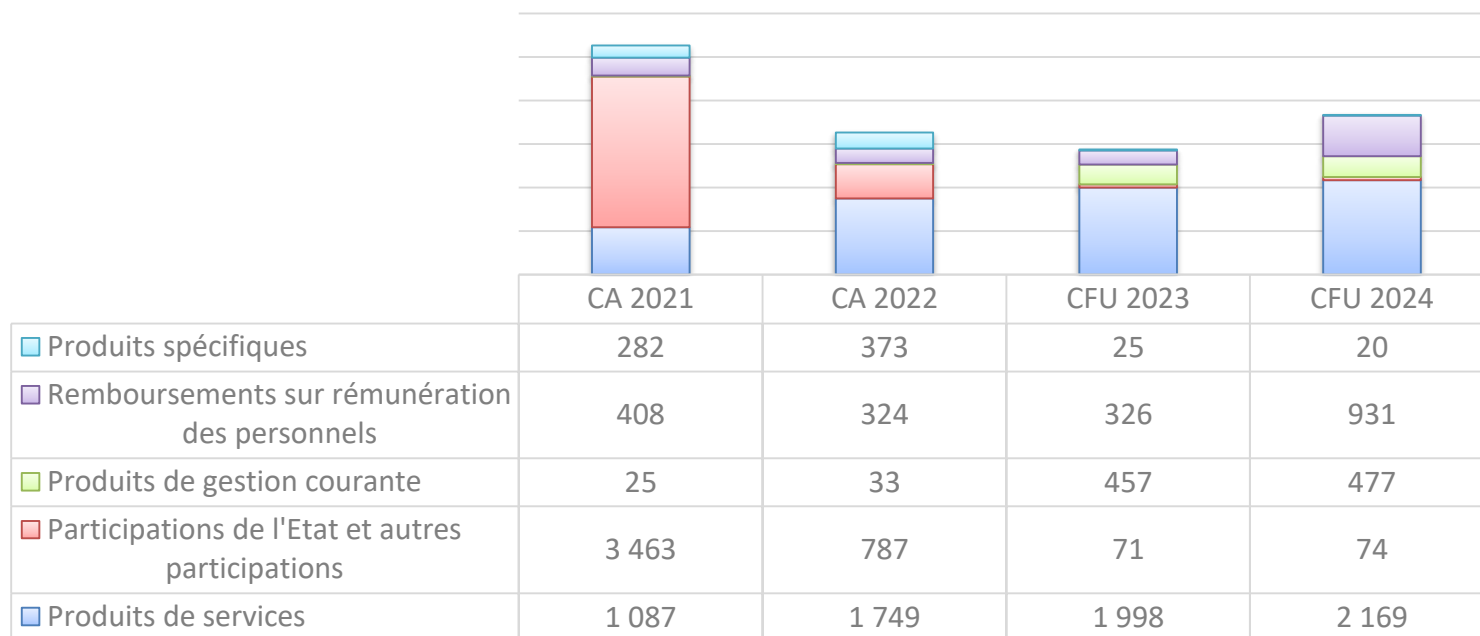
Evolution des contributions des communes et EPCI et de la participation du conseil départemental (en K€)



Evolution en %	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024
Participation conseil départemental	+0,50%	+5,90%	+6,30%	+4,25%
Contributions des communes et EPCI	+0,70%	+2,50%	+6,30%	+3,90%

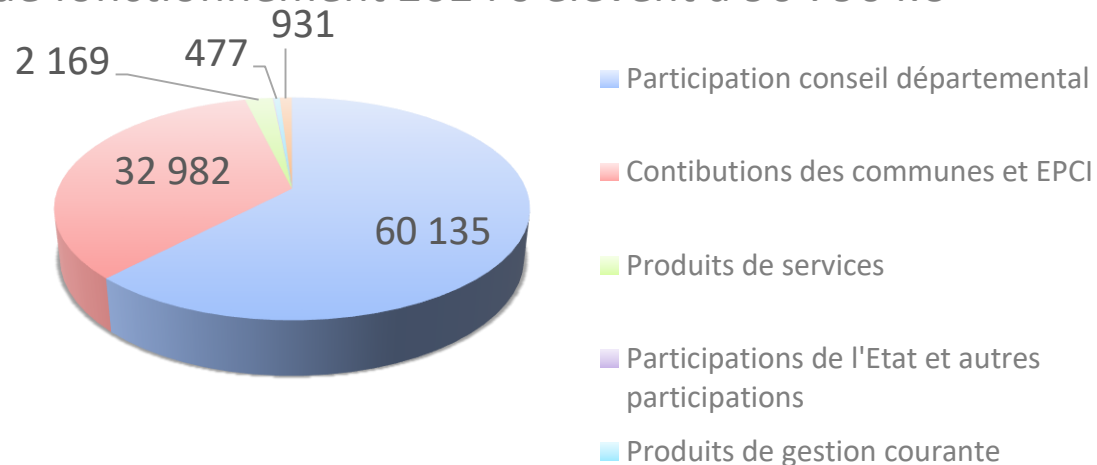
Les recettes réelles de fonctionnement

Evolution des autres recettes réelles de fonctionnement hors provisions (en K€)



Les recettes réelles de fonctionnement

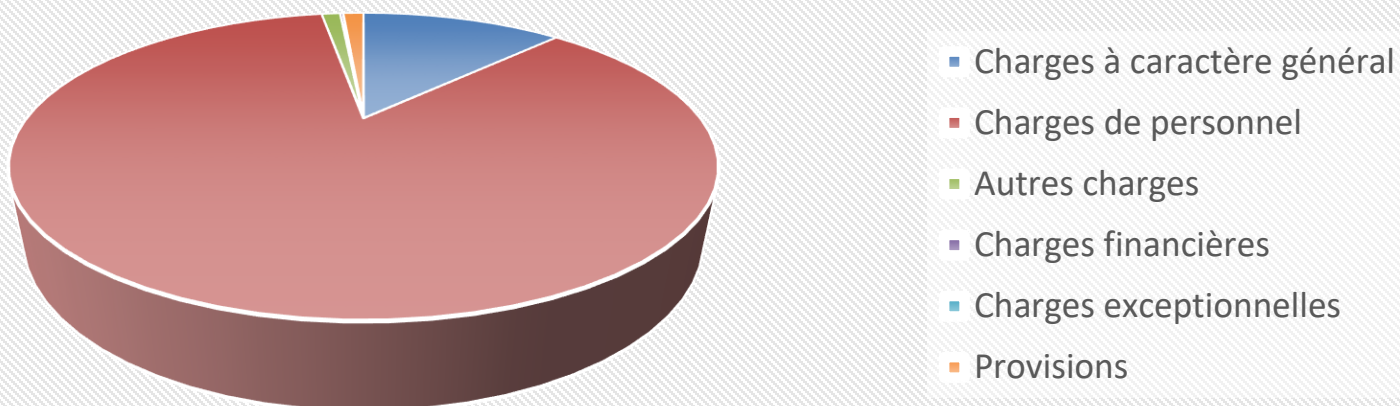
Les recettes réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 96 790 k€



Participation conseil départemental	60 135K€	62,13%
Contributions des communes et EPCI	32 982K€	34,08%
Produits de services	2 169K€	2,24%
Participations de l'Etat et autres participations	74K€	0,08%
Produits de gestion courante	477K€	0,49%
Remboursements sur rémunération des personnels	931K€	0,96%
Produits spécifiques	20K€	0,02%
Provisions	2K€	0,002%
TOTAL	96 790K€	

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 84 946 k€



Charges à caractère général	10,49K€	12,34%
Charges de personnel	72,25K€	85,05%
Autres charges	0,97K€	1,14%
Charges financières	0,15K€	0,17%
Charges spécifiques	0,02K€	0,03%
Provisions	1,07K€	1,26%
TOTAL	84,95K€	

Les principales évolutions des postes de dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses réelles s'élève à 84 946 006,42 €. Elles sont impactées par le niveau d'inflation qui reste fort en 2024, et sont ainsi constatées, hors provisions, en augmentation de 4,28% par rapport à l'exercice 2023.

❑ Les charges à caractère général : 10 485 k€ (+3,24 %) :

Les postes en augmentation :

- ❖ les dépenses d'eau et d'assainissement (+9,77 %, soit + 11 k€) ;
- ❖ les dépenses de carburant : après une baisse de 497 k€ constatée en 2023, ce poste de dépense est en hausse de 224 k€, soit + 22,20 % en 2024 ;
- ❖ les contrats d'assurance (+2,79 %, soit + 22 k€) ;
- ❖ les achats de fournitures (+18,18 %, soit +32 k€) et fournitures d'entretien (+13,21%, soit + 15 k€) ;
- ❖ les fournitures de petit équipement (+15%, soit + 58k€),
- ❖ les achats de produits pharmaceutiques (+34,31 %, soit +66 k€) et les médicaments (+ 21,24%, soit + 9 k€) ;
- ❖ les dépenses de maintenance des matériels et logiciels (+17,76%, soit + 178 k€) ;
- ❖ les dépenses de formation (+11,84%, soit + 49 k€) ;
- ❖ les honoraires (+ 47 k€) ;
- ❖ les frais de locations mobilières (+31,6 %, soit + 23,6 k€) ; les contrats d'entretien des terrains (+15,53 % soit + 15 k€), des bâtiments (+10,8 %, soit + 43 k€, et des réseaux (+21,6 %, soit + 7,5 k€) ;

Les principales évolutions des postes de dépenses de fonctionnement

- ❖ l'entretien des biens mobiliers (+16,7%, soit + 10 k€) ;
- ❖ les achats de documentation (+58,14 %, soit + 9 k€) ;
- ❖ les frais de déplacement (+23 %, soit +99 k€) ;
- ❖ les frais d'affranchissement (+10 k€) ;
- ❖ les contrats de prestations de service (+155 %, soit + 269 k€). Cette augmentation importante est liée principalement à la dématérialisation des dossiers agents (226 k€) et au projet Soc Managé (115 k€, subventionné à hauteur de 50 k€) ;
- ❖ le remboursement de frais à des tiers (+19,5 k€, correspondant au remboursement à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Garonne des frais engagés dans le cadre des assises du volontariat) ;
- ❖ la subvention d'équilibre au budget annexe restauration, en raison de l'inflation sur les produits alimentaires, de l'augmentation de la fréquentation et de la subvention versée aux agents (+21,73 %, soit +113 k€).

Les principales évolutions des postes de dépenses de fonctionnement

Les postes en diminution :

- ❖ les dépenses de gaz et électricité : après une hausse de 78 %, soit + 1 011 k€ en 2023, ce poste de dépenses est en baisse de 725 k€ en 2024, soit -31,50% ;
- ❖ les dépenses d'entretien des matériels roulants (-25 %, soit - 73 k€) ;
- ❖ les dépenses d'alimentation (-52,68 %, soit -28 k€) ;
- ❖ les dépenses d'habillement (-16,78 % soit - 32 k€) ;
- ❖ les charges locatives et de copropriété (-13,15 %, soit -7 k€) ;
- ❖ les frais de réception (-34,3 %, soit -14,16 k€) ;
- ❖ les frais de téléphone et data (-10,27 %, soit - 37 k€) ;
- ❖ les locations immobilières (-26,67 %, soit - 67 k€) ;
- ❖ les frais de déménagement (-43 %, soit - 17 k€).

Les principales évolutions des postes de dépenses de fonctionnement

❑ Les charges de personnel : 72 249 k€ (+ 4,41 %) :

- ❖ Les indemnités versées aux SPV sont en augmentation de 595 k€ (+8,06 %) en raison notamment de la hausse de l'activité de secours à personnes en 2024 (+6 %) et des interventions pour accidents de circulation (+11 %) ; les autres interventions sont en légère baisse en 2024 : - 3 % pour les opérations diverses, - 11 % pour les incendies ;
- ❖ les indemnités titulaires sont en hausse de 801 k€, soit + 4,80 % ;
- ❖ le traitement de base et le SFT sont en hausse en 2024 (+ 1 129 k€, soit +4,26 %), en raison notamment de l'ajout de 5 points d'indice majoré aux fonctionnaires et aux contractuels de droit public, de l'impact en année pleine de la revalorisation de 1,5 % du point d'indice au 01/07/23, de la revalorisation des bas salaires au 01/07/23 (jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires) qui a un impact en année pleine sur 2024 ;

Les principales évolutions des postes de dépenses de fonctionnement

- ❖ les autres charges de personnels sont en diminution de 87 k€, soit -2,97 %. Elles comprennent notamment les honoraires médicaux pour 171 k€, les prestations sociales pour 1 418 k€, le remboursement des frais d'organisation de concours par d'autres SDIS pour 61 k€ ;
- ❖ les cotisations sociales (URSAFF, caisses de retraites et ASSEDIC) augmentent de 597 k€, soit + 3,92 % ;
- ❖ les cotisations au CNFPT et au CDG sont en hausse de 16 k€, soit + 3,45 %.

Les principales évolutions des postes de dépenses de fonctionnement

❑ Les autres charges de gestion courante et les charges spécifiques : 995 k€ (+9,13 %)

Les autres charges de gestion courante et les charges spécifiques sont en augmentation de 83 k€ par rapport à 2023. Cette hausse est principalement due à la régularisation en 2024 de créances éteintes ou admises en non-valeur (101,2 k€).

Ces dépenses concernent notamment :

- ❖ le système de protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires mis en place à compter du 1er janvier 2019, et dont le montant est lié aux contrats souscrits par les SPV, pour un coût de 372,3 k€ en 2024.
- ❖ la contribution obligatoire annuelle au fonctionnement de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) pour 281,4 k€,
- ❖ les droits d'utilisation relatifs à l'informatique en nuage (89,4 k€),
- ❖ les indemnités et frais de déplacement des élus (41,4 k€),
- ❖ les subventions à l'UDSP 31 (45,5 k€).
- ❖ les dépenses de contentieux (39,9 k€)

Les principales évolutions des postes de dépenses de fonctionnement

- ❖ Les charges exceptionnelles concernent les titres annulés sur exercices antérieurs (23,7 k€).

❑ **Les charges financières s'élèvent à 148,38 k€ soit une diminution de 10,30 % par rapport à 2023.**

- ❑ **Des provisions pour risques et** charges ont été constatées en 2024 pour 1 068,36 k€ au titre :
- ❖ d'une liquidation judiciaire (délibération n° 2024/067 du 25 mars 2024, pour 81,66 k€,
 - ❖ d'un contentieux en cours (délibération n°2024/201 du 9 décembre 2024, 32,1 k€)
 - ❖ et dans le cadre des comptes épargne temps ouverts par les agents du SDIS (délibération n°2024/209 du 9 décembre 2024, 950,41 k€).

Des provisions pour créances douteuses ont été constatées pour un montant de 4,18 k€.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent, y compris les restes à réaliser, à 33,82 M€ et concernent notamment :

- ❖ Les programmes de construction et de rénovation des centres d'incendie et de secours de Pibrac, Auterive, Grenade, Lougnon, Rieux-Volvestre, Verfeil, le réaménagement spatial de la direction, la restructuration du groupement centre en annexe du groupement formation, la restructuration de la pharmacie, ainsi que les derniers paiements relatifs aux CIS achevés (Montgiscard, Saint-Jory, Villemur-sur-Tarn, Saint-Lys, Altanta, CTA CODIS et Carsalade), pour un montant total de 11 593 k€ ;
- ❖ le programme NexSIS pour 883,56 k€ ;

Les dépenses d'investissement

- ❖ le programme annuel d'entretien et de rénovation des bâtiments (1 953 k€) comprenant notamment :
 - ✓ les études et travaux d'entretien de la direction départementale pour 515 k€,
 - ✓ l'installation de la GTC dans les CIS de Carbonne, Rouffiac, Ramonville et Estancarbon pour 261 k€,
 - ✓ les travaux d'entretien du CIS de Saint-Gaudens pour 27 k€,
 - ✓ le diagnostic du réseau d'eaux usées et la reprise de la contrepente du CIS Ramonville pour 31 k€,
 - ✓ la sécurisation de la clôture du CIS Ramonville pour 24 k€,
 - ✓ le remplacement de portes sectionnelles du CIS de Colomiers pour 90 k€,
 - ✓ la climatisation du foyer réfectoire du CIS de Cazères pour 20 k€,
 - ✓ le système de chauffage et refroidissement du CIS de Colomiers pour 20k€,
 - ✓ les travaux d'entretien du CIS Loughnon pour 50 k€,
 - ✓ les diagnostics bâtimentaires pour 15k€,

Les dépenses d'investissement

- ✓ l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'exploitation des installations thermiques pour 19k€,
- ✓ l'étude pour la mise en place d'une chaudière biomasse au CIS de Rouffiac pour 17k€ ,
- ✓ les travaux divers d'entretien du parc bâtimementaire pour 864 k€ .
- ❖ les plans d'équipement en matériels et engins de lutte contre l'incendie, et l'entretien de ces matériels (13 365 k€),
- ❖ le plan d'équipement en habillement (895k€),
- ❖ les plans d'équipement en logiciels, matériels informatiques et de transmission (1 412 k€), comprenant notamment :
 - ✓ les versions majeures des autocoms pour 78 k€,
 - ✓ les licences microsoft windows virtualisation pour 26 k€,
 - ✓ le renouvellement des postes de travail et logiciels pour 252 k€,
 - ✓ le bastion de sécurité pour 109 k€,
 - ✓ la virtualisation des serveurs de stockage et sauvegarde pour 520 k€,
 - ✓ l'équipement des véhicules en matériels Antares pour 58 k€,
 - ✓ l'acquisition de bips avec acquit pour 30 k€,
 - ✓ l'achat et renouvellement de copieurs pour 29k€ ;
- ❖ les achats de matériels, outillages et équipements incendie pour 1 848 k€ ;
- ❖ les achats, renouvellements et entretien des équipements et matériels divers pour 638 k€.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles de remboursement du capital des emprunts se sont élevées à 1 032,5 k€, réparties comme suit :

- 357,4 k€ correspondant aux échéances des emprunts,
- 675 k€ de remboursement provisoire anticipé sur un contrat conclu en 2009 par le SDIS auprès du Crédit Agricole.

Les recettes réelles d'investissement

Les recettes d'investissement (en K€)

